

# LES Ateliers

DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Pratiques innovantes pour conforter l'offre  
de soins de proximité dans les territoires



LIVRET D'ACCUEIL

A l'heure où l'accès aux soins devient une question de vitalité et d'attractivité pour les territoires, l'Assemblée des Départements de France, en collaboration avec le Département de Saône-et-Loire fait le choix de s'intéresser aux solutions qui existent pour attirer des médecins.

**14 h Ouverture** par André ACCARY et Dominique BUSSEREAU

---

**14 h 30 - Atelier n°1 :**

---

## Comment développer l'offre médicale de proximité dans les territoires ruraux ?

---

**Avec**

**Claude CANNET** - Vice-présidente du Département de Saône-et-Loire en charge des affaires sociales, du 5<sup>e</sup> risque, des séniors, des personnes handicapées et des offres de soins.

**Geneviève FRIBOURG** - Délégation territoriale de Saône-et-Loire de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

**Clarisse MITANNE-MULLER** - Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire

**Dr Pascale ROLLIN** - Directrice médicale du Centre de Santé Départemental de Saône-et-Loire

**Dr Didier CLERGET** - Médecin généraliste au Centre Territorial de Santé d'Autun

**Dr Hélène COLOMBANI** - Présidente de la Fédération des Centres de Santé

**Dr Christophe ROHRBACH** - Directeur médical de la Fédération des Maisons de Santé

**15 h 30 - Atelier n°2**

---

## S'affranchir des distances pour se soigner, quelles solutions techniques ?

*La télémédecine, premiers bilans.*

---

**Avec**

**Josiane CORNELOUP** - Députée de Saône-et-Loire, Conseillère départementale du canton de Charolles

**Clément CARLIN** - Chargé de mission « télémédecine » de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

**Marie-Claude JARROT** - Maire de Montceau-les-Mines et Présidente de l'Association des Maires de Saône-et-Loire

**Dr Franck BAUDINO** - Président de H4D - *société spécialisée dans la télémédecine*

**Dr Didier MALLAY** - Médecin généraliste - Centre hospitalier de Tournus

# éditos



## Dominique Bussereau - Président de l'ADF

Je suis heureux d'être aux côtés du Président de Saône-et-Loire, André ACCARY, pour cette 6ème édition des Ateliers des Départements de France le 25 avril prochain. Depuis le mois de septembre dernier, l'Assemblée des Départements de France co-organise avec les Départements qui le souhaitent, des journées d'échanges autour d'initiatives innovantes qui ont vocation à montrer la pertinence de l'échelon départemental, mais aussi d'être utiles à d'autres collectivités.

En présence des acteurs qui concourent au développement du Département, ces rencontres valorisent des projets très diversifiés. Faire vivre les territoires, agir au quotidien pour répondre aux besoins des habitants, sont les missions des Départements : ils gèrent les routes, les collèges, financent la solidarité sociale et apportent un soutien technique et financier indispensable aux projets des collectivités locales. Le Département est la collectivité de la cohésion sociale et territoriale au service des citoyens. Je me réjouis particulièrement d'être avec vous le 25 avril, tant le sujet de la désertification médicale abordé au cours des deux tables rondes, est sensible dans tous les Départements de France et particulièrement criant dans les zones rurales. La Saône-et-Loire fait « feu de tout bois » et multiplie des initiatives originales pour faire face à la baisse continue des médecins généralistes, la plus emblématique étant celle de salarier des médecins. Création de centres de santé, dont le dernier a ouvert il y a quelques jours, recrutements de médecins, Télémedecine, etc., sont autant de projets et d'actions exemplaires qui vont contribuer à la sécurité et au bien-être des Saône-et-Loirien et à toutes les collectivités qui font face aux mêmes difficultés.

**OSER et INNOVER guident l'action d'André ACCARY et de ses collègues.**

**Je les en remercie très sincèrement.**



## André Accary - Président du Département de Saône-et-Loire

S'inspirer de ce qui se fait ailleurs pour enrichir les réflexions est une philosophie que j'apprécie, c'est l'essence même des Ateliers des Départements que nous mettons en place de concert avec l'Assemblée des Départements de France. Je veux remercier Dominique BUSSEREAU pour cette initiative. C'est un réel plaisir pour moi d'accueillir à Mâcon des femmes et des hommes passionnés et soucieux d'apporter des solutions pour leurs concitoyens. C'est ce geste de proximité et d'innovation qui guident les politiques que nous mettons en place.

Innovation et proximité, tout est résumé dans ces deux mots sur lesquels, nous, les Départements, devons concentrer notre action. Nous devons trouver des solutions pour prendre soin de nos concitoyens, être force de propositions : Agir.

En Saône-et-Loire, nous sommes confrontés à un déficit médical sur le Département. C'est vrai en zone rurale, dans l'ouest du Département mais également dans les agglomérations. La collectivité que je préside a donc souhaité proposer une solution innovante, un Centre de Santé qui agirait à l'échelle du Département. C'est une première en France et il nous semblait intéressant d'exposer ici, la réflexion mise en place pour un tel dispositif. Aujourd'hui nous avons quelques mois de reculs depuis le l'installation officielle des médecins à Digoin en février dernier.

Cet événement est l'occasion d'en parler ! Le Centre de santé départemental en est un exemple en Saône-et-Loire et témoigne qu'une solution innovante peut prendre forme avec de la volonté fédérer les bons acteurs.

**Ces ateliers, qui s'ouvrent, je les souhaite pleins d'échanges, d'émulation et d'idées pour valoriser toujours mieux nos territoires.**



## Comment développer l'offre médicale de proximité dans les territoires ruraux ?

Les territoires ruraux sont confrontés depuis de nombreuses années à la baisse du nombre de médecins. Les facteurs qui conduisent à cette situation sont multiples mais l'on peut citer d'emblée l'évolution des métiers de la santé et l'exercice de la médecine tel qu'enseigné aujourd'hui. Les praticiens qui rejoignent le métier souhaitent travailler en groupe, en collégialité tout en conjuguant leur vie sociale. Aussi, le temps du médecin de famille tend à disparaître. Il revient donc, notamment aux collectivités locales et aux pouvoirs publics, de s'adapter à ces nouvelles pratiques et ces nouveaux modes d'exercice.

Enfin, la présence d'un médecin ou d'une offre médicale est un facteur majeur de l'attractivité des territoires. De son absence résulte souvent un cercle vicieux difficilement jugeable. Aussi, les collectivités locales s'emparent de cet état de fait afin de tenter d'y pallier.

### Etat des lieux

La région Bourgogne-Franche-Comté figure parmi les régions les plus touchées par la problématique de la démographie médicale : elle se situe au 4e rang des régions ayant les densités les plus faibles. Cette situation régionale masque par ailleurs des disparités territoriales importantes entre les différents départements avec des problématiques beaucoup plus marquées sur ceux de l'ex Bourgogne et notamment en Saône-et-Loire.

En effet, sur ce Département, la densité de médecins généralistes est, depuis plusieurs années, nettement inférieure aux densités régionale et nationale. Au 1er janvier 2016, la Saône-et-Loire compte 635 médecins généralistes, libéraux ou salariés, ce qui représente une densité de 110,4 médecins pour 100 000 habitants alors qu'elle est de 125,6 en région et de 132,1 au plan national.

La situation est de plus en plus préoccupante, notamment au regard du nombre de cessations d'activité depuis 2014 qui ne cesse d'augmenter sans être compensé par de nouvelles installations. De 2007 à 2016, la Saône-et-Loire a enregistré une baisse de ses effectifs en médecins généralistes de 11%. Ce déficit risque de s'accroître encore davantage dans les années à venir au regard de plusieurs critères. D'une part, le nombre prévisionnel de départs en retraite n'a jamais été aussi élevé : près de 35% des généralistes libéraux a plus de 60 ans et la moyenne d'âge est de 53 ans. Les besoins de soins sont, quant à eux, de plus en plus importants face à une population qui vieillit plus vite que la moyenne française. L'ensemble du département est désormais concerné : ce ne sont plus seulement les communes rurales qui sont atteintes mais aussi des agglomérations.

## Rapprocher l'offre et la demande

Les Collectivités locales sont parfaitement conscientes de cette situation et mettent en place des mesures pour endiguer cette désertification médicale :

- Les incitations financières à l'installation : la collectivité paye le matériel, la location du local le déménagement etc. ...
- les maisons de santé, souvent privilégiées par les communes et intercommunalités qui bâtissent et entretiennent ces lieux, elles abritent des médecins libéraux et permettent des pratiques professionnelles coordonnées
- les Centres de Santé, proposé par des mutuelles, des associations ou des collectivités proposent un statut différent pour les praticiens qui sont alors salariés d'une structure et répondent à des investissements humains et personnels différents à une échelle spécifique. C'est dans cet esprit que la Saône-et-Loire a réalisé son projet de Centre de Santé Départemental.

INTERVIENNENT SUR CET ATELIER :

### • Claude CANNET

Vice-présidente du Département de Saône-et-Loire en charge des affaires sociales, du 5<sup>e</sup> risque, des séniors, des personnes handicapées et des offres de soins.

### • Geneviève FRIBOURG

Délégation territoriale de Saône-et-Loire de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

### • Clarisse MITANNE-MULLER

Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire

### • Dr Pascale ROLLIN

Directrice médicale du Centre de Santé Départemental de Saône-et-Loire

### • Dr Didier CLERGET

Médecin généraliste au Centre Territorial de Santé d'Autun

### • Dr Hélène COLOMBANI

Présidente de la Fédération des Centres de Santé

### • Dr Christophe ROHRBACH

Directeur médical de la Fédération des Maisons de Santé



## S'affranchir des distances, quelles solutions techniques ?

Les technologies de l'information et de la communication accroissent la capacité de connectivité des populations. Les réseaux de télécommunication permettent aujourd'hui d'échanger de phénoménales quantités de données. Le champ de la santé est également concerné par cette révolution qui se développe considérablement ces dernières années.

### En bref :

#### Qu'est-ce que l'on appelle télémédecine ?

Ce terme recoupe plusieurs réalités comme la téléconsultations, la télé-expertise, mais aussi télésurveillance...

**La téléconsultation** : un professionnel médical donne une consultation à distance à un patient grâce aux outils de visioconférence permettant un échange.

**La télé-expertise** : un professionnel médical sollicite à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux en raison de leurs compétences particulières par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient.

**Télesurveillance** : un professionnel médical interprète à distance les données nécessaires au suivi médical d'un patient et, le cas échéant, prend des décisions relatives à la prise en charge de ce patient. L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisés (objet connecté) ou réalisés par le patient lui-même ou par un professionnel de santé.

La télémédecine telle qu'on la connaît et la pratique aujourd'hui, dans un cadre institutionnel est principalement disponible en EHPAD, en maison de retraite, où les patients nécessitent des consultations régulières qui, dans ces cas-là, sont remboursés par l'Assurance maladie.

Cependant le champ est vaste et les évolutions que l'on peut envisager sont nombreuses, aussi, le ministre de la Santé envisage une évolution réglementaire à l'automne prochain. Cette évolution permettrait de généraliser la téléconsultation. En Saône-et-Loire, en 2017, douze projets relatifs à la télémédecine ont été financés pour un investissement du Département de 45 000 euros.

La montée en charge de tels dispositifs sera progressive : il semble que ces dispositifs de téléconsultation seraient réservés, dans un premier temps aux patients souffrants d'affections de longues durées (ALD) ou aux résidents de « déserts médicaux ».

Cet Atelier permettra de réfléchir aux moyens et enjeux que pose la télémédecine. Ces dispositifs vont faire évoluer la manière dont nous percevons et contrôlons notre santé.

#### INTERVIENNENT SUR CET ATELIER :

- **Josiane CORNELOUP**

Députée de Saône-et-Loire, Conseillère départementale du canton de Charolles

- **Clément CARLIN**

Chargé de mission « télémédecine » de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

- **Marie-Claude JARROT**

Maire de Montceau-les-Mines et Présidente de l'Association des Maires de Saône-et-Loire

- **Dr Franck BAUDINO**

Président de H4D - société spécialisée dans la télémédecine

- **Dr Didier MALLAY**

Médecin généraliste - Centre hospitalier de Tournus

## QU'EST CE QUE L'ADF ?

Créée en 1946, l'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 103 collectivités adhérentes, dont 101 Départements.

L'ADF REMPLIT CINQ GRANDES MISSIONS :

- représenter les Départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens
- constituer un centre de ressources pour les Départements
- offrir un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques pour les élus et les techniciens départementaux
- être un lieu de confrontation d'idées et d'élaboration de positions communes sur les grands dossiers nationaux
- valoriser le rôle et l'action des Départements auprès des citoyens.

L'ADF entretient également des relations étroites avec les parlementaires, afin que les positions des Départements soient prises en compte dans les différents travaux législatifs.

